



Théorie

Différents thèmes seront abordés pendant cette formation :

- La réglementation
- La technologie
 - Les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques
 - Leurs utilisations et fonctionnements
 - Les vérifications avant le départ et les opérations de maintenance
- La prévention
 - Protection de la zone d'intervention, signalisation, produits dangereux
- Les règles de conduite, de circulation en sécurité sur différents types de sols
- Les règles de stationnement
- Les principaux facteurs d'accidents
- **Examen théorique le jour 3** (conforme à la R389 de la CNAMTS)

Pratique

Suivant le type de Chariot :

- **Vérifications du matériel**
 - État général
 - Adéquation du chariot avec la charge
 - Les différents organes et leur fonction
 - Les dispositifs de sécurité...
- **Manœuvres**
 - Opération de prise de poste
 - Prise et dépose d'une charge
 - Circulation avec un chariot à vide et en charge
 - Positionnement en descente de plan incliné
 - Arrêt de sécurité
 - Opérations de fin de poste
- **Examen pratique le jour 3** (conforme à la R489 de la CNAMTS)



Pré requis : Maîtriser le français oral/écrit. Avoir une aptitude médicale à la conduite de chariot automoteur. Pour la formation pratique et pour l'examen, le port des EPI est obligatoire. **Prévoir les gants, les chaussures de sécurité**

Objectifs de la formation : Être capable d'utiliser un chariot de manutention en respectant les règles de conduites et de sécurité. Obtenir la catégorie de CACES® préparée.

Pouvoir obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R 489 de la CNAMTS.

Public Visé : Toute personne majeure amenée à conduire un chariot de manutention de la catégorie demandée.

Nombre de participants : 15 personnes au maximum pour la théorie. 6 personnes au maximum pour la pratique et l'examen.

Durée : de 2 à 5 jours (à définir ensemble pour chaque session selon les catégories, le nombre de stagiaires, les niveaux)

Référent pédagogique : Mr DUPONT Mickaël

Moyens pédagogiques : Projection du cours de référence par vidéo projecteur – Pédagogie active (informative et participative). Tests et évaluation finale

Validation : Délivrance du CACES® et d'une attestation de présence

Réglementation : Recommandation R489 de la CNAMTS, Arrêté du 2 décembre 1998, Art. R 233 13 19 du Code du Travail

Recyclage tous les 5 ans